



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

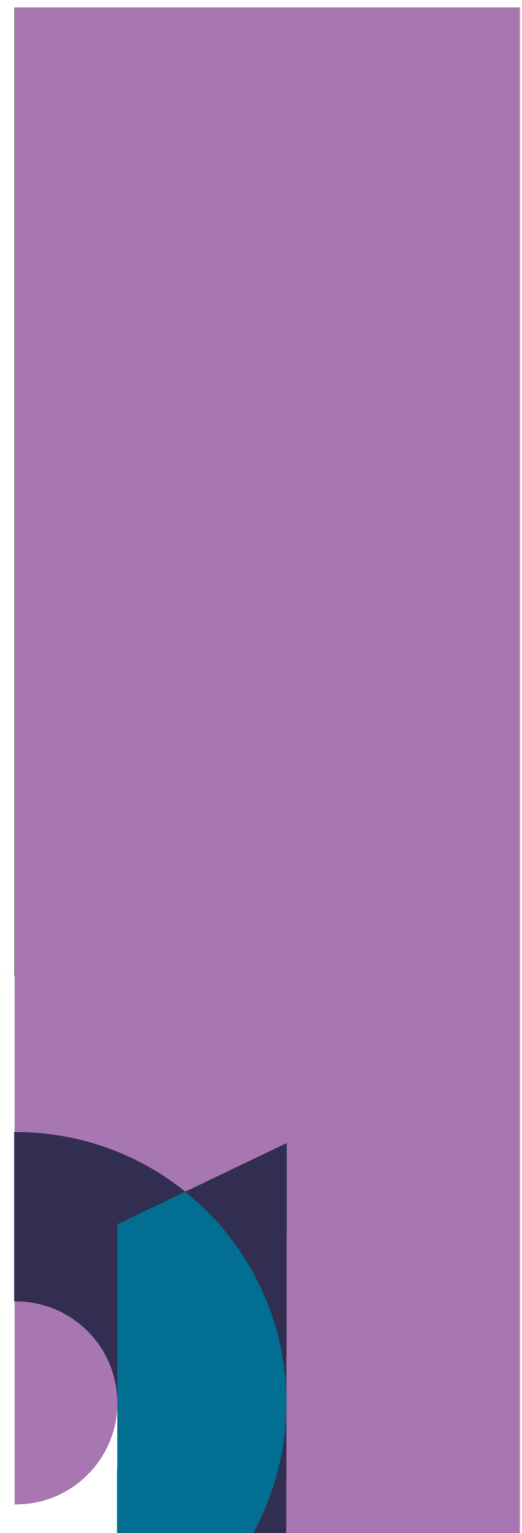
**aract**

— agence régionale  
pour l'amélioration  
des conditions de travail  
Réunion

CAHIER DES CHARGES 2023

# COMMUNICATION DES PARTENAIRES PRÉVENTION DE LA RÉUNION

Aract Réunion





# Sommaire

PRESENTATION GENERALE.....	3
LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION .....	4
NOTRE PLAN D'ACTION .....	5
NOS CIBLES.....	6
LES CONTRAINTES .....	7
LES CONDITIONS DETAILLEES .....	8

## Présentation générale

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Aract) est une une des 16 directions régionales de l'Anact (un établissement public administré par l'État et les partenaires sociaux). Dans un cadre commun, l'Aract Réunion développe des projets d'amélioration des conditions de travail adaptés aux besoins locaux, en associant les représentant.es des salariés et des directions.

### Nos modes d'action



- Accompagnement d'entreprises (pour une structure ou plusieurs)
- Conception et animation de dispositifs territoriaux ou sectoriels
- Études, veille
- Formation
- Diffusion d'outils et de méthodes

### NOS THÈMES DE TRAVAIL



- Démarches qualité de vie et des conditions de travail (QVCT),
- Accompagnement des changements (télétravail, transitions écologiques et numériques)
- Management
- Appui au dialogue social et au dialogue de travail
- Prévention de la désinsertion et de l'usure au travail
- Promotion de l'égalité femmes-hommes



# Les objectifs de communication

## L'OBJECTIF PRINCIPAL

L'objectif principal de nos besoins en communication concerne :

- L'alimentation du site preventionpro974 ainsi que l'alimentation des réseaux sociaux en rédigeant ou en relayant des articles.

**Notre objectif principal peut se décliner en 3 catégories :**

- Augmenter la notoriété des partenaires de la prévention, de faire connaître davantage leurs services et accompagnements.
- Informer le public, inciter davantage notre cible à participer à nos évènements, à s'inscrire et à nous suivre sur nos différents réseaux sociaux (Linkedin, Facebook, Twitter, Youtube,).



---

## Notre plan d'action

Notre priorité est donc de développer la communication autour des actions des partenaires de la prévention et de nos évènements ponctuels, notamment par le biais des réseaux sociaux.

### Alimentation des réseaux sociaux

Il s'agit ici de publier 3 posts avec ou sans illustration par mois sur chaque réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, Facebook) soit 36 posts par réseau social par an (36h/an)

Le contenu est préparé en lien avec les partenaires ainsi que les illustrations.

La réception des informations se fait 48h avant la publication voulue.

Le planning de publication est à adapter en fonction de l'actualité des partenaires (semaine du réseau, webinaires, etc...)

Concernant la promotion des partenaires et des profils sur les réseaux sociaux (augmentation du nombre d'abonnés et de followers) (24h/an)

- INRS
- ARACT (publications liées à la santé sécurité au travail et au dialogue social)
- ASSER
- SISTBI (publications liées à la santé sécurité au travail et au dialogue social)
- Ministère du travail (publications liées à la santé sécurité au travail et au dialogue social)
- Inforisque (sauf publicité)

Au niveau de Dailymotion : mise en ligne de vidéos (12h/an)

### Alimentation de la rubrique actualités et évènements du site web

Publication de deux informations par mois (préparée en lien avec les partenaires) (24h/an)

### Participation aux réunions du comité de pilotage

4 à 6 réunions par an (18h/an)

### **Fourniture d'un bilan statistique mensuel du site et des réseaux sociaux (12h/an)**

Une transmission sur l'évolution de fréquentation du site et de ses différentes rubriques et du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux sera faite régulièrement.

### **Préparation, tournage montage et mise en ligne de vidéos. (5h par vidéos)**

Les sujets sont ici définis en comité de pilotage.

Durée vidéo finale : 15 minutes maximum, à raison de 6 vidéos par an (30h/an)

## **Nos cibles**

La cible de nos actions concerne notamment :

- Des **chefs d'entreprises** de moins de 250 salariés
- Des **représentants** du personnels
- Des **organisations professionnelles**, des **représentants de branches**, des **organisations institutionnelles** ;
- Des **cadres** de la fonction RH ;
- Des **préventeurs, référents sécurité**, handicap, égalité professionnelle ; des **salariés et fonctionnaires**.

## Les contraintes

**Charte graphique à respecter** : celle-ci sera transmise par l'Aract Réunion, en particulier les logos à faire apparaître

- L'ensemble des documents écrits, audio, vidéos, resteront la propriété des partenaires de la prévention, représentés ici par l'Aract Réunion, et seront **libres de droit**.
- Les fichiers doivent être transmis en version **modifiable**.
- Fourniture d'un compte-rendu, **relevé** des parutions presse
- **Contrainte de temps** : nos événements apparaissant parfois ponctuellement, il convient alors de savoir gérer un temps assez court nécessaire à la communication de ces derniers.
- Le prestataire devra avoir un statut légal
- La facturation se fera au temps réel engagé par le prestataire
- Le contrat/avenant devra intégrer une clause de confidentialité des informations captées.

## Les conditions détaillées

### Durée de l'engagement

Le contrat est signé pour 2023 et prendra fin le 31 décembre 2024.

### Début d'exécution des prestations

Le marché prend effet à compter de la date de notification définitive. Les prestations débuteront dès réception des devis signés.

### Planning d'exécution des prestations

Déroulé de la collaboration :

- Rdv de briefing sur les attendus
- Mise en œuvre de la communication avant chaque manifestation
- Rdvs réguliers pour les besoins relatifs aux autres actions et mise en œuvre des décisions prises au fur et à mesure : créations, impressions, interviews de l'équipe Aract ou partenaires possibles...

### Lieu d'exécution des prestations

Le marché est à exécuter sur toute l'île en fonction du besoin de la mission. Les échanges pourront aussi avoir lieu par courriel et en visioconférence.

### Mode de règlement

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire avec mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de chaque facture. Les factures doivent être versées sur CHORUS.

### Conditions de consultations





- **Étendue de la consultation et mode de passation de marché.**  
Le marché est composé d'un lot unique. Il est traité à prix ferme et forfaitaire. Type de procédure : la consultation sera réalisée auprès de 3 entreprises minimum proposant la prestation indiquée dans l'objet du marché. Le délai de validité des offres est de 60 jours.
- **Étendue de la consultation et mode de passation de marché.**  
3 entreprises minimum consultées ou refus/absence de réponse
- **Date limite de réception des offres.**  
La date limite est fixée au 8 mai 2023.
- **Conditions d'envoi des offres.**  
1 mode de transmission des offres : par messagerie à l'adresse [contact-aract-reunion@anact.fr](mailto:contact-aract-reunion@anact.fr)
- **Conditions de remise des offres.**  
Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par elles (le message indiquera le nom et l'adresse du candidat) :
  - **Pièce n°1** : un devis détaillé faisant apparaître le montant HT, TVA et TTC.
  - **Pièce N°2** : le présent cahier des charges signé et daté avec le bordereau de prix unitaire complété.
  - **Pièce N°3** : un dossier technique comprenant au minimum les références et exemples de prestations déjà réalisées ; un mémoire technique).
  - **Critères de jugement des offres.**
  - Prix à indiquer sur le tableau des prix unitaires.
  - Pertinence de la compréhension de notre besoin et des actions proposées.

- Références cohérentes avec le positionnement de l'Anact.
- Maîtrise des obligations de publicité des financeurs publics.
- Capacité à la relecture et au conseil sur le rédactionnel et les illustrations.
- Rapidité d'exécution : réponse aux demandes dans les 2 jours avec proposition de délais de 5 jours maximum pour la transmission d'un projet de communication (envoi de propositions en rapport avec la demande) et de 3 semaines pour la réalisation finale (du jour de validation par l'Aract de la proposition retenue ; hors modifications demandées par le client).
- Souplesse dans le nombre d'aller et retour pour la finalisation des articles.
- Disponibilité : interlocuteur disponible avec rappel dans les 24h par téléphone ou par courriel.
- Continuité de service : durant toute la période de promotion de la manifestation et de la réalisation de la manifestation.
- Service après-vente : envoi des fichiers réalisés et intégration des modifications mineures après fourniture du fichier d'origine.
- Engagement à respecter la nouvelle charte graphique qui sera transmise
- Capacité à faire le lien avec les autres prestataires et médias : presse écrite, radio, télévision, imprimeur...
- Capacité à augmenter la visibilité de nos réseaux sociaux.
- Éthique et valeurs : engagement dans la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle, le développement du territoire, la RSE.
- Respect de la RGPD.



**Renseignements complémentaires.** Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats peuvent prendre contact auprès de Loïc GONTHIER : [l.gonthier@anact.fr](mailto:l.gonthier@anact.fr) – 0692.09.26.97

# BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

2 possibilités :

1. Renseigner toutes les lignes.
2. Indiquer le prix forfaitaire sur la dernière ligne.

PRESTATIONS	Prix HT	Prix TTC
Alimentation des réseaux sociaux par le biais de posts avec ou sans illustration.		
Promotion des partenaires et des profils sur les réseaux sociaux		
Mise en ligne de vidéos sur Dailymotion		
Alimentation de la rubrique actualités et évènements du site web		
Participation aux réunions du comité de pilotage		
Fourniture d'un bilan statistique mensuel du site et des réseaux sociaux		
Préparation, tournage, montage et mise en ligne de vidéos sur les sujets définis en comité de pilotage.		
Forfait global intégrant toutes les prestations précédentes		

**Bordereau à dater et à signer avec le cachet de l'entreprise :**



## **Aract Réunion**

64 Rue Roland Garros  
Saint-Denis, 94000

[contact-aract-reunion@anact.fr](mailto:contact-aract-reunion@anact.fr)

02 62 41 52 32

